

Faculté de médecine



PEDI2MC Master complémentaire en pédiatrie



Gestion du programme

GYPE Département de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie

Responsable académique : Gaston Verellen

Contact : Secrétariat de pédiatrie Tél. 027641300

Commission d'enseignement

Président : G. Verellen

Membres : BARREA Catherine, BEAULOYE Véronique, BODART Eddy, BONNIER Christine, BRICHARD Bénédicte, BUTS Jean-Paul, CAILTEUX Madeleine, CHRISTIAENS F. , DE BILDERLING Georges, DEBAUCHE Christian, FRANCOIS Geneviève, GODDING Véronique, HERMANS Dominique, LEBECQUE Patrick, MAES Marc, NASSOGNE Marie-Cécile, OVAERT Caroline, SLUYSMANS Thierry, SOKAL Etienne, TUERLINCKX David, VERMYLEN Christiane. Un représentant des MACCS.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Objectif de la Formation

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en pédiatrie (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979, modifié par l'A.M. du 03.05.1999 publié le 08.07.1999).

Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en pédiatrie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays). L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en pédiatrie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein, dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Contenu du programme

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Première partie - Formation de base

Trois années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Questions approfondies de médecine interne pédiatrique, Questions approfondies de

médecine d'urgence et de soins intensifs pédiatriques, Compléments de pédiatrie sociale et de prévention scolaire, Compléments de psychopathologie de l'enfant

- Des séminaires : Séminaire de pédiatrie, Séminaire de soins intensifs et de néonatalogie
 - Une formation clinique encadrée : Policlinique de pédiatrie, Policlinique de néonatalogie, Policlinique de soins intensifs
- Les deux premières années de la formation de base constituent la formation universitaire spécifique (FUS)

Deuxième partie - Formation supérieure

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Questions approfondies de nutrition et de croissance, Compléments de cardiologie et de pneumologie pédiatriques, Compléments de neurologie pédiatrique et de maladies métaboliques, Compléments d'hématologie, d'oncologie et d'immunologie
- Des séminaires : Séminaire de cardiologie pédiatrique, Séminaire d'hématologie et d'oncologie pédiatrique
- Une formation clinique encadrée : Policlinique de cardiologie et de pneumologie pédiatriques, Policlinique d'endocrinologie pédiatrique, Policlinique d'hématologie et d'oncologie pédiatriques, Policlinique de gastro-entérologie pédiatrique

Évaluation

Un contrôle des connaissances est effectué au terme de chaque partie du programme. En outre, le candidat réalisera un mémoire et un article publié dans une revue spécialisée.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat sollicite, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en pédiatrie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément